

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2023_7_5</b>

Convocation du 22 juin 2023

Le vingt-sept juin 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Delphine AZNAR  
M. Pascal PRADAYROL

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Christine CALVO a donné procuration à M. Bernard PIASER  
M. Floréal CARBONIE SUILS a donné procuration à M. Pierre BORREDON  
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M Gérard ALAZARD

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Pierre BALTENWECK

**LA SÉANCE SE POURSUIVANT**

**Délibération n° 2023\_7\_5 : Mise en place procédure expulsion Mme CHARVET Saskia**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des sommes dues par la locataire Mme CHARVET Saskia demeurant dans l'appartement situé 11 rue de la fausse porte à LUZECH.

Monsieur le Maire indique que les sommes dues s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 913,97 €.

Cette Locataire a été reçue à de nombreuses reprises et aucune démarches n'ont été entreprises.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la commune n'ont pas abouti. C'est pourquoi, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître CAILLEAUX Mélanie sise 70, rue de la République à SAINT-CERE (46400)

Un commandement de payer les loyers visant la clause résolutoire en défaut de paiement sera confié à l'huissier.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

- D'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de Mme Siaskia CHARVET
- De désigner Maître CAILLEAUX Mélanie sise 70, rue de la République à SAINT-CERE (46400) comme huissier de justice.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **d'engager**, une procédure d'expulsion à l'encontre de Mme Siaskia CHARVET,
- **de désigner** Maître CAILLEAUX Mélanie sise 70, rue de la République à SAINT-CERE (46400) comme huissier de justice;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 11 Procurations : 3	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 05/07/2023  DATE DE MISE EN LIGNE : 06/07/2023	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---